

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

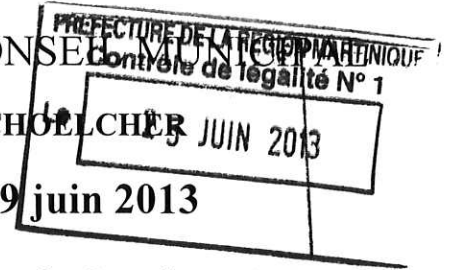
**DEPARTEMENT**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MARTINIQUE**

**DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

**Séance du mercredi 19 juin 2013**



NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	24
		Dont procurations 01
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
23	01	00

Date de la convocation

**12/06/2013**

Date d'affichage

**12/06/2013**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

**Fête de la Musique  
Village musical**

**Président de Séance :**

Fred DERNE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

**Secrétaire de Séance :**

Christine ALIKER

L'an deux mille treize et le **dix neuf juin**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fred DERNE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

**Etaient présents :** MM. Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Chantal BAUCELIN, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Elise JEAN-BAPTISTE, Lucien LAFONTAINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Christine ALIKER, Théodore HENRI, Annette CATAYEE, Antoine BARNAY, Danielle RAYMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Dominique CUPIT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE, Eric JULTAT, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

**Absents :** MM. Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Marie-Louise BROCHE, Joseph Armand BRAY, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE, Robert NAPOLY, Dominique LOVINCE, Lucien NOLBAS.

**Absents excusés :** MM. Luc CLEMENTE, Emile GONIER, Christian DORDONNE, Chantal LAPERDRIS.

**FETE DE LA MUSIQUE : VILLAGE MUSICAL DE SCHOELCHER**

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Maryline MARMOT-CHAUVET – 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire – Elue déléguée aux Fêtes et Cérémonies, informe l'assemblée que cette année et à la même date, il est organisé la Fête Nationale de la Musique.

Ce concept original de production d'artistes, créé par Monsieur Jacques LANG, a pour but essentiel de promouvoir la musique, et ceux qui la produisent. C'est ainsi qu'un bon nombre de villes mobilisent les artistes en mettant à leur disposition des espaces d'expression musicale.

La musique, phénomène culturel universel, fédère à Schoelcher, les potentialités artistiques et musicales.

La ville de SCHOELCHER a créé depuis 2008, le VILLAGE MUSICAL. C'est un concept original de production d'artistes en plusieurs points du Centre bourg de la ville, qui évoluent gratuitement dans des espaces mis à leur disposition et qui consiste à :

- réunir plusieurs artistes schœlchérois et autres,
- créer un espace d'expression musicale et artistique sous un principe unique,
- faire évoluer tous les dons musicaux dans différents lieux et à différentes heures :
- mettre la musique à l'honneur sous toutes ses formes.

La Ville de Schœlcher invite et sensibilise tous les musiciens amateurs, professionnels à participer à la 6ème édition du village musical le **Vendredi 21 juin 2013 de 17 heures à 23 heures dans le bourg.**

La ville permettra aux groupes en Live, soit d'évoluer pendant une heure trente maximum, dans un lieu nominatif précis ou d'animer un lieu pendant toute la soirée :

- Compas,
- Zouk,
- Traditionnel,
- Jazz,
- Dance hall,
- Divers,

**Intervenants ayant validé leur présence à ce jour :**

Groupe en live : 5 Groupes en live :

- LAKOU SANBLE MATNIK
- RADIX CORPORATION
- EXTAZ
- MADIN WAVE SONG
- La Caisse des Ecoles
- BELYA

Individuels :

- Gentleman du Guetto
- Soul Jazz Crew
- Shezzle
- CARIBEEN DANCERS

La commission « Finances » du 27 mai 2013 a émis un avis favorable pour la réalisation de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Maryline MARMOT-CHAUVET après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la réalisation de cette manifestation ainsi que la validation du budget (proposition n° 2) pour un coût global et prévisionnel des dépenses de 10 469,79 € (dix mille quatre cents soixante neuf euros et soixante dix neuf centimes) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;
- d'imputer cette somme au budget communal.

Pour extrait certifié conforme  
Schœlcher, le  
Le Maire

Luc CLEMENTE



24 JUIN 2013